

## **Chapitre 3 Etude de pertinence du projet**

## **Chapitre 3 Etude de pertinence du projet**

### **3-1 Effets du projet**

Nous citons ci-après les effets directs et indirects attendus de la mise en oeuvre du plan d'aménagement de l'école l'ENDSS ayant pour mission d'atteindre l'objectif « élévation de la capacité de formation du personnel médical de l'ENDSS » établi conformément à l'objet supérieur du présent projet qu'est « alléger la carence du personnel médico-sanitaire et à contribuer à l'élévation de leur compétence ». Nous citons aussi l'état actuel de l'ENDSS, les problèmes présentés et les mesures qui seront prises dans le cadre de la réalisation du projet et les effets attendus.

#### **3-1-1 Effets directs**

En augmentant de 500 à environ 800 le nombre de stagiaires pouvant être formés, on pourra croître le nombre de techniciens de 300 personnes après mise en oeuvre du projet.

Les travaux pratiques qui ne pouvaient pas se faire dans le centre à cause du manque de matériel pourront désormais être réalisés au sein même de l'établissement ce qui permettra d'améliorer le niveau d'acquisition de la technologie et l'efficacité du stage.

#### **3-1-2 Effets indirects**

Le projet contribuera à suppléer au manque du personnel paramédical (infirmiers, sages-femmes, aide-anesthésiste, examinateur clinique, etc.) dont le nombre actuel ne satisfait pas aux besoins du pays et à former les ressources humaines à affecter aux hôpitaux régionaux, aux centres de santé (150 000 habitants / centre) et aux postes de santé (50 000 habitants / poste) en cours de préparation ou projetés par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

La formation des paramédicaux ayant acquis une technique médicale appropriée contribuera à améliorer la qualité des soins médico-sanitaires au Sénégal.

L'accueil des stagiaires étrangers venant des pays voisins contribuera aussi à la formation du personnel paramédical dans leurs pays.

## 3-2 Thèmes et propositions

### 3-2-1 Thème

#### (1) Exploitation/maintenance de l'ENDSS

##### 1) objectif de formation dans le cadre du projet

La taille du présent projet est telle qu'il sera possible de réaliser dans l'école les travaux pratiques correspondant au nombre d'élèves déterminé par le programme de formation projeté.

Après achèvement des installations et équipements prévus par le projet et leur livraison au gouvernement sénégalais, l'ENDESS augmentera chaque année le nombre d'élèves à recevoir de façon à atteindre en 3ème année le nombre de séjour de 800 élèves. S'agissant du bâtiment scientifique polyvalent, il faut assurer un nombre d'élèves à former de 575 pour que les locaux et matériels projetés soient réellement opérationnels.

##### 2) Heures de cours

Le nombre total de cours sera de 32 038 heures (dont 21 620 heures de travaux pratiques et 10 418 heures de cours théoriques) afin de maintenir le niveau requis d'enseignement lorsque le nombre d'élèves de 800 aura été atteint.

##### 3) Personnel

Les installations et matériels des travaux pratiques deviendront de loin plus nombreux par rapport à ce qui existent actuellement, et le nombre des cours augmentera d'environ 43% (travaux pratiques) et 21% (théoriques) par rapport aux années scolaires 2001/2002. De ce fait, le nombre du personnel régulier d'enseignement et de gestion des activités scolaires qui est de 39 personnes croîtra à 48 personnes en intégrant le personnel actuellement en cours de formation au Canada. En outre, des enseignants temporaires qui se chargeront de 28 208 heures de cours seront engagés.

#### (2) Exploitation/maintenance des installations

En raison de l'absence du personnel pouvant faire face aux problèmes techniques d'exploitation/maintenance des installations et matériels chez l'ENDSS, en cas de dysfonctionnement ou anomalie de ces installations et matériels, les travaux de réparation et entretien seront à confier au

service d'entretien des hôpitaux ou aux sous-traitants privés. Ce même principe restera inchangé, mais il sera désormais nécessaire de nouvellement passer un contrat d'intervention avec les entreprises d'entretien du groupe électrogène, du matériel incendie, de la centrale à gaz et des ascenseurs

Les suivants installations et matériels feront l'objet du contrat d'intervention :

Accessoires de bâtiment : Poste d'arrivée/transformation, groupe électrogène, téléphone, équipement de lutte incendie, compresseur d'air, générateur de vide, installation de gaz, équipements de climatisation/ventilation, ascenseur

Matériel : Radiographie

### **3-2-2 Propositions**

#### **(1) Personnel et organisation**

Après mise en oeuvre du présent projet, le nombre des locaux et des matériels de travaux pratiques augmentera considérablement. Il y a donc lieu de renforcer la capacité d'exploitation/maintenance. L'ENDSS est gérée par le personnel régulier engagé par le budget direct du Ministère de la Santé et de la Prévention et par le personnel temporaire engagé par le revenu du comité de gestion. Il y aura en plus 9 enseignants qui seront nouvellement embauchés à temps plein. Ceci permettra une gestion judicieuse du matériel de chaque cour. Le personnel engagé à l'exploitation et à la maintenance des installations est constitué de 10 employés réguliers et 22 employés temporaires. Mais il faudra au moins engager 8 employés temporaires de plus pour en faire un effectif total de 30 personnes.

Le tableau ci-après présente le projet du plan de renforcement du personnel.

**Tableau 3-2 Liste du personnel temporaire de l'ENDSS**

Métier	Effectifs actuels	Surcroît après réalisation du projet
Jardiniers	2	
Copier	1	Salle de préparation du matériel didactique 1
Nettoyeur	8	Bâtiment scientifique polyvalent 3
Secrétaire	2	
Secrétaire adjoint	1	
Bibliothécaire	1	
Aide-comptable	1	
Réceptionniste	Clinique dentale 1	Clinique maternel 1
Standardiste	1	
Archives	1	
Chauffeur	3	
Gestion du matériel	Cumul	Infirmier (2) + sage-femme (1) 3
Total	22	8

D'autre part, lorsque les 3 enseignants réguliers en cours de formation au Canada seront de retour, il sera nécessaire d'affecter 1 personne d'entre eux à la recherche de l'éducation permanente et 1 personne à la salle des travaux pratiques pédagogiques en vue de la promotion de la formation des enseignants, l'échange interdisciplinaire entre enseignants des différents cours et le développement des programmes d'imagerie médicale et de gestion du service de santé répondant aux nouveaux besoins de la population.

(2) Recette du comité de gestion

Lorsqu'on compare par modèle la recette actuelle de l'ENDSS et la recette prévue après mise en oeuvre du projet, le nombre d'élèves augmentera de 500 à 800 soit une augmentation d'environ 60%. Par contre, la recette n'augmentera que de 27%. La raison en est que les frais de scolarité sera baissée à partir de l'année 2001/2002 (voir tableau) comme l'indique le tableau ci-après.

		Actuellement	Prévision
Frais de scolarité annuelle du cours principal	Sénégalais	40.000	20.000
	Etrangers	650.000	600.000
Frais de scolarité annuelle du cours préparatoire		40.000	20.000

Par ailleurs, la moyenne du taux d'exonération des frais de scolarité (montant total de scolarité / scolarité annuelle réglementaire x nombre d'élèves) des années 1998/99 1990/00 étant d'environ 84%, le modèle de calcul utilise la formule « montant de scolarité = scolarité annuelle réglementaire x nombre d'élèves x 0,84. En conséquence, après mise en oeuvre du projet, malgré l'augmentation en revenu des frais de clinique, location de chambres et loyer, le taux qu'occupent les frais de scolarité

dans la recette totale (report non compris) est de l'ordre de 89%, chiffre presque inchangé par rapport à celui de l'année 1990/00 (88%) ne pouvant couvrir que le minimum de toutes les dépenses. D'autres part, les frais de maintenance du matériel objet de la coopération financière augmente chaque année et la prise en charge par le comité de gestion du matériel augmente aussi. La recette du comité devra donc également augmenter ; pour ce il est utile d'étudier les moyens suivants :

1. Augmenter le nombre d'élèves étrangers pour accroissement de la recette.
2. Enrichir les cours et séminaires d'éducation permanente (formation des enseignants compris) pour gagner la recette sous forme de paiement des frais d'entretien, frais de location des chambres et frais de séjour.
3. Augmenter le revenu des consultations à titre onéreux.

### (3) Augmentation du personnel du médecin de santé

L'effectif des établissements médicaux publics au Sénégal est déterminé par le PNDS. Le manque du personnel médical selon la publication du Ministère de la Santé et de la Prévention est inscrit en tant qu'écart par rapport à cet effectif réglementaire. Mais comme le cadre d'effectif pour une partie des techniciens médicaux supérieurs formés par l'ENDSS n'est pas précisé, le nombre manquant n'est pas connu. Cela n'empêche qu'il y effectivement a un manque. A l'élaboration d'un plan de distribution du personnel paramédical dans les hôpitaux nationaux, régionaux et aux centres de santé, il est donc très important d'étudier les points suivants :

- 1) Pour ce qui est des 5 hôpitaux sous la tutelle du Ministère de la Santé et de la Prévention, il conviendra d'accroître le nombre du personnel paramédical des 4 hôpitaux de façon à le ramener au même niveau que celui de l'hôpital Dantek ayant actuellement le plus d'effectif.
- 2) Pour les hôpitaux régionaux, il conviendra d'accroître le nombre des spécialités et le personnel des autres hôpitaux de façon à les ramener au même niveau que celui de l'hôpital de Thiès. Par ailleurs, parmi les professionnels devant être formés par l'ENDSS, les prothésiste dentaires et ophtalmologistes ne sont pas comptés comme faisant partie du personnel requis par les hôpitaux régionaux. Mais dans certains cas, le nombre du personnel des soins dentaires excède la norme d'effectif comme les traitements dentaires sont d'autant plus efficaces qu'ils sont commencés tôt. Ils sont d'ailleurs très demandés. Dans la plupart des cas, les dentistes eux-mêmes cumulent les

prothésistes. Par cotre, au niveau des centres de santé, le traitement dentaire ne se fait même pas en raison du manque du personnel bien que les moyens du traitement dentaire existent. Afin d'améliorer cette situation, un prothésiste doit être posté à chaque centre de santé pour répondre aux besoins de la part des cliniques privées régionales.

Le Sénégal est un pays très poussiéreux et la plupart des soins ophtalmologiques demandés sont légers. Comme le traitement immédiat est très efficace, les techniciens ophtalmologistes sont à poster essentiellement aux niveau des centres de santé et hôpitaux régionaux.

- 3) Il faut autant que possible comprimer l'augmentation du personnel des grands hôpitaux qui nécessiterait des frais d'exploitation élevée. Il sera plus bénéfique de mettre en vigueur les fonctions de chaque centre de santé en y plaçant un technicien médical supérieur de chacune des spécialités : l'odontologie, l'ophtalmologie, la kinésithérapie, l'imagerie médicale, l'anesthésie/réanimation, la préparation des médicaments et la prothèse dentaire.